Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_007-DE

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 Délibération n°C_2026_007

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 23 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (35) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle, METAYER Cassandre, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (5) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, RODRIGUEZ Paul donne procuration à HOUSSIN Yvette, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, GUEGAN Rozenn donne procuration à GUYOT Tony, FABLET Jérôme donne procuration à OLIVIER Celine

Absents excusés (9) :
YHUEL Yann, GUIHARD Jean-François, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COWET Vincent, COLLEAUX David, BERTHET Michel, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Développement numérique et informatique - Convention d'accès Central d'Achat Manche numérique via Megalis

L'accès à la plateforme d'achat mutualisée Manche Numérique proposée dans le cadre du bouquet de service Megalis (adhésion annuelle) permettra de faciliter l'achat public de solutions et de matériels numériques. L'accès sans limitation de durée est offert gratuitement par Megalis à l'ensemble des collectivités et à leurs groupement en Bretagne. Une convention par EPCI adhérente au bouquet de service est nécessaire. Les communes membres peuvent dès lors en bénéficier, sous réserve d'avoir bien retourné la Charte Megalis signée.

Cette plateforme se conforme à l'ensemble des contraintes réglementaires en matière de marchés publics. Il y'est proposé du matériel informatique : postes, serveurs, périphériques et accessoires (neuf et occasion) ; des licences Microsoft ; des panneaux d'affichage légaux numériques ; des téléphones (neuf et occasion) et des forfaits mobiles…

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION de signer la Convention Manche Numérique
- L'AUTORISATION du Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_007-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

